Modèle indicatif (non officiel) de fiche de consentement pour un perçage (piercing), à imprimer et à remplir à la main. Proposé par ConsentForm - consentform.fr

Fiche de consentement piercing

Formulaire à remplir et à signer avant le perçage

Questionnaire de santé, information reçue, signatures - bijou, lots et cycle en page 2

ConsentForm

Avant de remplir

- Client mineur : le consentement écrit d'une personne titulaire de l'autorité parentale, ou du tuteur, est requis (art. R. 1311-11 du code de la santé publique). Un modèle d'autorisation parentale est proposé sur consentform.fr.
- La fiche se remplit et se signe avant le perçage, après l'information donnée par le perceur (point 5).

1. Le studio

Studio (nom)		**Perceur (nom et prénom)**	

2. Le client

Nom		**Prénom**		**Date de naissance**	jj / mm / aaaa
Téléphone		**E-mail**			

☐ Client mineur : autorisation parentale écrite jointe

3. Le perçage

Zone(s) exacte(s)	ex. : narine gauche, septum, nombril, lobe de l'oreille droite		
Technique	☐ aiguille ou cathéter ☐ pistolet perce-oreille (pavillon de l'oreille ou aile du nez uniquement)		
Bijou de première pose	type, matière	**Date du perçage**	jj / mm / aaaa

4. Questionnaire de santé

Avez-vous des allergies ?	☐ Oui ☐ Non	**Présentez-vous des affections / maladies ?**	☐ Oui ☐ Non
Prenez-vous un traitement médicamenteux ?	☐ Oui ☐ Non	**Avez-vous des affections cutanées ?**	☐ Oui ☐ Non
Êtes-vous sujet(te) aux malaises ?	☐ Oui ☐ Non	☐ J'accepte que ces réponses figurent sur la fiche et je les déclare exactes. Chaque question est facultative.	

5. L'information reçue avant de signer

art. R. 1311-12 du code de la santé publique ; arrêté du 3 décembre 2008

J'ai reçu, avant de signer ce document, l'information sur les risques du perçage et sur les précautions à respecter après :

☐ oralement, par la personne qui réalisera le perçage ;
☐ par écrit : le document « Tatouages, maquillages permanents, piercings : quels risques, quelles précautions ? » ;
☐ par écrit : les consignes de soins du studio, s'il en remet.

Cette information porte notamment sur la douleur éventuelle, les risques d'infection et d'allergie (notamment aux bijoux), la recherche de contre-indications, le temps de cicatrisation et les risques cicatriciels, et les soins après le perçage.

6. Photos du perçage

choix distinct de mon consentement, que je peux retirer

☐ **J'accepte** ☐ **Je refuse** que le studio publie des photos de mon perçage (réseaux sociaux, portfolio).

7. Consentement et signatures

Au regard de l'information reçue, je consens au perçage décrit au point 3. Mon consentement porte uniquement sur ce perçage.

		Signature du client	Signature du perceur
Lieu			
Date	jj / mm / aaaa		

Client et perçage concernés par cette page

page remplie et gardée par le studio

Client (nom et prénom)		**Date du perçage**	jj / mm / aaaa
Zone(s) exacte(s)	les mêmes qu'au point 3 de la page 1		

Bijou

Référence	N° de lot ou code du stérilisateur

Aiguille / cathéter

Référence	N° de lot

Pince stérilisée

N° de cycle	

Notes de séance

ex. : déroulé, prochain rendez-vous prévu

Ce que disent les textes

- Perçage : l'art. R. 1311-1 du code de la santé publique vise le perçage corporel, à l'exception du perçage du pavillon de l'oreille et de l'aile du nez au pistolet perce-oreille, qui relève de l'art. R. 1311-6. Les art. R. 1311-11 et R. 1311-12, ci-dessous, visent les deux.
- Information : le perceur informe son client, avant l'acte, des risques auxquels il s'expose et, après, des précautions à respecter. Cette information est affichée dans le local et remise par écrit au client (art. R. 1311-12 du code de la santé publique) ; l'arrêté du 3 décembre 2008 en fixe le contenu.
- Client majeur : aucun texte n'impose de lui faire signer une fiche. Elle garde la trace de l'information donnée : en cas de litige, une fois établi que l'information était due au client, c'est au professionnel de prouver qu'il l'a fournie (art. 1112-1 du code civil).
- Client mineur : le consentement écrit d'une personne titulaire de l'autorité parentale ou de son tuteur est requis, et sa preuve doit pouvoir être présentée pendant trois ans aux autorités de contrôle (art. R. 1311-11 du code de la santé publique).

Sans imprimer : une fiche signée sur tablette ou par QR code, bijou, lots et cycle de la pince notés, PDF envoyé à votre studio.

Modèle proposé par ConsentForm (consentform.fr). Aucun modèle officiel n'existe : les textes fixent l'information à donner, pas le formulaire. Ce document est une trame, que chaque studio peut adapter ; il ne constitue pas un conseil juridique.
Textes lus sur Légifrance les 11 août, 29 et 30 septembre 2026 - modèle du 15 octobre 2026.

consentform.fr